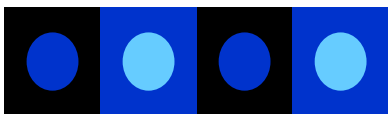


Les Nouvelles Minihyennes

N°6 Novembre 2025

2025





Les évènements sur la commune

30 Mars : La Flèche Minihyenne :

Nouvelle animation cycliste à Minihy-Tréguier. 150 coureurs ont participé à cette épreuve pour le plus grand bonheur des très nombreux spectateurs. Organisée par la municipalité de Minihy-Tréguier sous l'égide de l'EC Plestin cette course était ouverte aux access 1-2 et access 3-4.



Près de 150 coureurs ont pris le départ des deux courses du dimanche matin. Parmi eux, deux femmes se sont illustrées lors de l'épreuve, Elie Madec et Océane Marie, engagée dans la première course. | OUEST-FRANCE

20 Avril : chasse à l'œuf pour les jeunes enfants de la commune dans le petit bois de Kermartin. Des œufs et des poules !



22 avril : balade moto organisée par JOE Bar TEAM. 1000 euros ont été reversés à la La Trégo'Rose suite à cette animation. L'association poursuit ses actions caritatives sur le territoire. De très belles initiatives.



25 avril : L'ouverture de l'IME sur le monde extérieur se poursuit par les arts. Un partenariat s'est développé entre IME, Carré Magique et Cirque Galapiat.

Pendant 3 semaines les jeunes de l'IME ont travaillé avec les artistes de Galapiat qui avaient installé leur chapiteau sur le parking de l'établissement. Les jeunes ont vécu des semaines intenses et magiques. Ils étaient très fiers de montrer leurs exploits à leurs parents et au public extérieur. Les municipalités de Minihy-Tréguier et Tréguier ont participé au financement de ces activités.

Cette ouverture se poursuit également par un partenariat établi entre L'IME et les communes de Minihy-Tréguier et Tréguier visant à accueillir les adolescents de l'établissement pour des stages d'insertion aux services techniques de ces communes.



À Minihy-Tréguier, une jeune de l'institut médico-éducatif (IME), Jeannine Le Boudier, lance les festivités sous le chapiteau de Galapiat cirque. | OUEST-FRANCE



Selyan Mobati, 16 ans (au centre), entouré du maire Christian Le Roi, d'une poignée d'élus ainsi que des agents service technique. © Ouest-France

4 mai : 2^{ème} Concert de réouverture de l'église sous la direction de Jean-Jacques L'Anthoën. Avec la participation des plus belles voix de Bretagne : Anne Auffret, Marthe Vassallo, Iffig et Nanda Troadec, Guillaume Caous et l'ensemble vocal Variation XXI ; A l'orgue : Gilles Thouénon. Cette deuxième édition était organisée pour satisfaire les très nombreux mélomanes qui n'avaient pu assister au premier concert faute de places. Le succès était à nouveau au rendez-vous et une nouvelle fois un grand nombre de personnes n'a malheureusement pu assister à l'événement. Beaucoup d'émotion dans le public mais également pour les artistes lorsque tous ensemble ils ont repris plusieurs chants traditionnels bretons racines de nos mémoires et traditions.

Les bénéfices sont entièrement destinés à la poursuite et à l'achèvement de la restauration de l'église. Merci à tous les solistes et choristes ayant offert bénévolement leurs voix pour cet après-midi exceptionnel.



Du 2 au 12 mai : Semaine des Résistances sur le territoire :

A Minihy-Tréguier, trois de nos aînés accompagnés de 4 résidents de l'EPHAD Pierre Yvon Trémel ont témoigné devant les élèves de cm des écoles publique et privée de leur quotidien durant la période d'occupation.

Annick Logiou, Marie-Thérèse Saliou et André Garel ont répondu aux questions des élèves et ont illustré leur propos de nombreuses anecdotes permettant à nos jeunes de se remettre dans le contexte de l'époque.



Autres animations de cette semaine consacrées à la Résistance sur Minihy-Tréguier :

Conférence sur le réseau Shelbrun par Claude Bénech, historien spécialiste du Réseau . Claude a côtoyé les membres du Réseau. Il a ainsi pu collecter le témoignage des acteurs locaux qui ont pris tant de risques pour sauver celles des aviateurs étrangers tombés en sol français. Par leur courage et abnégation ils leur ont permis de regagner l'Angleterre pour de nouvelles missions.

A la suite de la conférence Claude Bénech proposait une randonnée sur les traces du Réseau d'évasion à Plouha. Il permettait ainsi de retrouver tous les chemins empruntés par les aviateurs et autres agents à exfiltrer. Un départ depuis la maison D'Alphonse, lieu de rendez vous des guides et des aviateurs, permettait au groupe de mieux comprendre les risques encourus par tous les logeurs, convoyeurs.

Un pan de notre histoire locale et nationale.

Autres animations sur la commune :

Défilé de voitures d'époque et d'équipements militaires sur les routes communales avec un arrêt au bourg.

Soirées théâtre par la troupe de Plouguiel : Mémoires d'un partisan breton

Plusieurs représentations ont été données à la salle l'Eventail pour les collégiens, et tout public.



17 mai : boum organisée par l'association des parents d'élèves de l'école publique à la salle de l'éventail.



19 mai : Pardon de saint Yves : comme chaque année quand le mois de mai revient les Pèlerins affluent à Minihy-Tréguier pour honorer leur saint Patron.

Dernier Grand Pardon pour le Père Guillaume Caous en tant que curé de la grande paroisse ST Tugdual aux 27 clochers. Le Père Guillaume est appelé sur la Paroisse de Loudéac. Merci au Père Guillaume pour ces 12 années passées au service de la paroisse et bienvenue au Père Julien Palcoux qui lui succède.



21 mai : marche gourmande organisée par l'IME Jeannine Le Boudier



Un groupe de marcheurs vient de prendre le départ de l'IME avec une douzaine de jeunes accompagnés, deux

1^{er} juin : brocante de l'ARESYM : de très nombreux exposants se sont à nouveau installés dans les rues du bourg pour le plus grand bonheur des chineurs qui ont chacun pu trouver leur bonheur. Le bagad des Sonerien a à nouveau animé la manifestation.



7 et 8 juin : salon de la moto :

Une première sur la commune organisée par Joe Bar Team. Tout le week-end les amoureux de la moto se sont pressés à l'Eventail.



L'association Joe Bar Team 22, basée à Minihy-Tréguier, compte près d'une centaine d'adhérents. L'événement va

14 juin : portes ouvertes à la nouvelle caserne des pompiers ;
De nouvelles vocations en vue !



Les enfants avec la mascotte Pompy | OUEST-FRANCE

22 juin concours de pouliches au Syet

Journée qualificative pour le concours départemental de Lamballe. 15 pouliches et poulinières se sont présentées devant un jury d'experts. Mathieu Coadou a présenté 4 pouliches. Il a été primé pour les pouliches de 2 ans type postières, les pouliches de 3 ans type trait, et les poulinières suitées type postières.



Mimosa et Mistinguette ont terminé respectivement 1er et 2e du concours pouliches de 3 ans type trait. | OUEST-FRANCE

Fête du centre équestre du Syet : le même jour de nombreuses festivités étaient organisées autour du cheval à la ferme équestre : concours de sauts d'obstacles, voltige, épreuves de puissance ont attiré 145 cavaliers et près de 800 spectateurs. La journée s'est clôturée par un jambon à l'os



Le carrousel a été fort apprécié par le public, dimanche. | OUEST-FRANCE

29 juin : Repas jambon à l'os organisé par l'ARESYM au profit de la restauration de l'église. Plus de 200 repas ont été servis en salle ou livrés en plats à emporter. Rendez vous de convivialité, de lien social et d'aide à la protection de notre patrimoine, ce repas est toujours très attendu.



12 juillet : ouverture de « la petite boutique » à l'IME Jeannine Le Boudier.

L'institut médico éducatif propose vêtements, bijoux, accessoires et créations artisanales à petits prix symboliques. Les fonds récoltés seront intégralement reversés à la coopérative scolaire de L'IME et permettront de financer les projets éducatifs. La boutique est ouverte au public un vendredi par mois de 10H à 12H30 et certains mercredis. Renseignements sur le site de l'IME.



La petite boutique de l'IME Jeannine-Le Boudier n'a pas désempli, vendredi. | OUEST-FRANCE

14 septembre : La ferme équestre du Syet présentait la jument suitée Savane au concours régional à Lamballe. Elle sera sacrée championne de Bretagne race Connemara dans la catégorie poulinières suitées de 11 ans et plus. Plume de Tréguier, sa pouliche s'est classée 3^{ème} de sa catégorie.



Corinne et Marc Nicolas, propriétaires de la ferme du Syet. © Ouest-France

Marc et Corinne Nicolas propriétaires de Savane et Plume

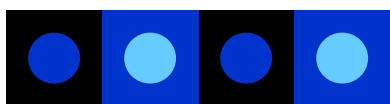
Tennis de table : une belle dynamique pour le club qui accueille jeunes et adultes depuis 33 ans .Loisirs et compétitions chacun y trouve sa place.

Les entraînements se déroulent à la salle Ar Vinic'h à Tréguier, le mardi à partir de 18h30 toutes catégories confondues, ainsi que le vendredi à 20h30 pour les adultes.



Halloween est passé par la rue de Convent Floch. Grâce à la générosité et au bon accueil habituel des habitants de la rue les paniers se sont rapidement remplis de friandises en tout genre.





Rentrée scolaire

Ecole maternelle et primaire Anatole Le Braz :

Une classe a été ouverte à l'école Anatole Le Braz suite à une augmentation des effectifs. Les effectifs actuels sont de 167 élèves répartis entre la maternelle et le primaire.

Ecole primaire saint Yves-Notre Dame : suite à une diminution des effectifs, une classe a été fermée.

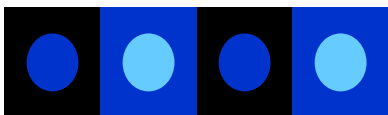
Ouverture d'une école Diwan à Tréguier. Dans cette école les apprentissages se font intégralement en breton.

Rentrée sereine à l'Ime : L'inclusion des élèves se poursuit pour un groupe d'élèves à l'école Anatole Le Braz tous les matins.

Collège Ernest Renan : Mr Richard arrive du collège de Perros Guirec en tant que nouveau principal. Il prend la direction d'un collège aux effectifs stables, 510 élèves.

Collège Saint -Yves : une rentrée dans la continuité.





Nos sportifs à l'honneur

Edouard Arzul en bronze aux championnats du monde de chessboxing.

Edouard Arzul participait aux championnats du monde de chessboxing qui avaient lieu en Serbie cette année et qui regroupaient les meilleurs mondiaux.

Edouard monte à nouveau sur le podium des championnats en décrochant cette année une superbe 3^{ème} place malgré une blessure au poignet contractée pendant sa préparation.

Ce sport alternant rounds de boxe et parties d'échecs nécessite une complémentarité physique et intellectuelle.

Bravo Edouard et l'année prochaine avec le drapeau breton sur le podium !



Edouard à droite sur la 3^{ème} marche du podium des championnats du monde

L'association de tennis de table sacrée championne départementale de division 3.
Bravo !



Tom Luron, David Plessis, Daniel Clarin et Jean-François Pastol sacrés champions départementaux. | OUEST-

28 juin : Unss collège Ernest Renan : Une équipe mixte du collège Ernest Renan a participé aux championnats de France des jeux de l'UNSS à Châteauroux. Cette compétition qui combine athlétisme et hand-ball est réservée aux 6^{ème} et 5^{ème}. Nos jeunes athlètes se hissent à la 53^{ème} place du championnat sur 85 équipes. Une belle expérience humaine et sportive pour les jeunes de l'association sportive du collège Ernest renan.



Au premier plan, Eden Robin, Alana Le Bescond, Anaëlle Le Pellec ; debout, Simon Le Roy, Aileen Chaoui, Pablo Armengol, Alex Johnson. | OUEST-FRANCE

Valentin Mazurek, Stéphane Le Batard et Alix Floriaut ont participé tous 3 aux championnats de France adaptés en Corrèze. Licenciés au club de canoë kayak de la Roche Jaudy, ils ont remporté 1 médaille d'or et 5 d'argent par Valentin, 1 médaille d'or pour Stéphane et 6 médailles pour Alix. Valentin, habitué des podiums au plus haut niveau depuis quelques années étoffe un palmarès déjà éloquent. 6 médailles aux championnats de France la même année !! Bravo Valentin, Stéphane et Alix.



Christophe Raoul qualifié aux championnats du monde vétéran à Paris du 3 au 7 novembre.

Très belle performance pour Christophe licencié à l'AC Penvénan.



L'association gymnique se porte très bien. Les cours ont lieu à la salle l'Eventail en attendant une nouvelle salle de sports.

Deux professeures diplômées se partagent les créneaux le lundi de 17h à 18h et de 19h à 20h.

Le jeudi de 16h à 18h.

Les cours dispensés sont toniques. Minihi-Tréguier peut donc s'enorgueillir d'avoir une population en forme !!



Le bureau est inchangé : président, Régis Le Cornec ; vice-présidente, Catherine Guyomard ; trésorière, Christ Marquier ; secrétaire, Brigitte Gueguen. | OUEST-FRANCE

<https://www.club-multiactivites-dujaudyguindy.fr/>

Jeux de société : Tous les jeudis après-midi : jeux de société, rendez-vous 14h à la salle du conseil en mairie

Randonnées pédestres: Dans la convivialité et le rythme de chacun, un vendredi sur 2. Rendez-vous 14H parking du bourg (près du cimetière). Consulter le site pour les informations.

Un groupe se lance sur 4 à 5 kms, un deuxième groupe part pour 8kms.
Renseignements

Sur le site d'association

Boules : à la salle l'Eventail. Tous les vendredis après-midi à partir de 14H.

Palets : rendez-vous à l'Eventail ou Langazou, mardi et jeudi à partir de 17H40

Vélo route : dimanche matin départ 9h15 à l'Eventail contact : 06 60 38 20 18

VTT : Jeudi soir consulter l'agenda sur le site.



Informations

Secrétariat de mairie

Nous sommes heureux d'accueillir Virginie L'Anthoën à l'accueil de la mairie. Mme L'Anthoën a en charge l'accueil, l'urbanisme, l'état civil et les services à la population.
Bienvenue à Mme L'Anthoën.



À son poste de travail, Virginie L'Anthoën, adjointe administrative principale 2e classe, entourée du maire, Christian Le Roi, des adjointes, Marie-Yvonne Gallais et Christiane Le Lonquer, ainsi que de la secrétaire générale de mairie,

Les nouvelles entreprises sur la commune

Le studio de Camille : Cette salle propose des cours de stretching, pilates et renforcement musculaire. La salle se situe dans la zone de kerfolic et Camille vous accueille pour des cours particuliers ou collectifs.



Un nouvel **artisan menuisier ébéniste** zone de kerfolic également. Fort d'une longue expérience sur Tréguier et alentours **Mathieu Ruellan** est à votre service pour tous vos travaux de menuiserie et d'ébénisterie personnalisés.



Mathieu Ruellan a installé son atelier de menuiserie "ma Passionnerie" 1 rue Marie Perle à Minihy-Tréguier

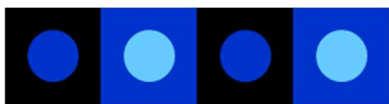
Korn'Amuse, une boutique de jeux et jouets à Kerfolic. Originaires de Savoie où ils avaient un magasin de même type, Vivian et Marion BARNY vous proposent un grand choix de jeux et jouets pour tous les âges.



Marion et Vivian Barny ont ouvert la boutique de jeux et jouets Korn'Amuse, zone de Kerfolic à Minihy-Tréguier. QUEST-FRANCE

Jean-Christophe Le Dû reprend l'entreprise familiale d'agencement d'intérieur : création de cuisine, salle de bains, placards et autres.
L'entreprise Le Dû est à votre service zone de Kerfolic.





Informations à la population

Inscriptions sur les listes électorales :

La participation à la vie démocratique commence par une étape essentielle : l'inscription sur les listes électorales. Sans cette étape, il est impossible de voter lors des prochaines élections.

Rien de plus facile, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- En ligne sur service-public.fr
- En mairie
- Par courrier avec un formulaire d'inscription téléchargeable en ligne

Cette démarche s'accompagne de pièces justificatives :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance ou factures établies au nom du demandeur. Exemple : eau, gaz, électricité, téléphone fixe...avis d'imposition..

Les inscriptions se font en mairie au moins six semaines avant les élections.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars les inscriptions doivent donc se faire pour le 6 février 2026 au plus tard.

Une commission administrative est chargée de la révision de la liste électorale. Elle se réunit au moins une fois par an et avant chaque scrutin. Elle est chargée de vérifier le bien fondé de l'inscription sur la liste électorale. Celle-ci doit être exacte, à jour et conforme à la réalité. Aussi, certaines personnes sont susceptibles de recevoir un courrier pour vérifier que leur inscription est légitime.

Info habitat : Si vous envisagez de réaliser des travaux d'amélioration ou de restructuration de votre habitat vous pouvez vous adresser à France Services rue Lamennais à Tréguier. Un conseiller vous informera sur tous vos droits.

Conciliateur de justice : Le conciliateur de justice est un auxiliaire chargé de trouver une solution amiable pour régler un différent entre deux parties. Ses services sont gratuits. Il vous aidera en première instance en cas de problème de voisinage, de différents entre propriétaire et locataire, différents liés à des impayés, litiges en tous genres.

Permanences à la maison France Services à Tréguier tous les troisièmes mercredis de chaque mois.

Arrêtés municipaux :

Divagation des animaux



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE TRÉGUIER

COMMUNE DE MINIHY-TRÉGUIER

Arrêté municipal n° 051/2024
Interdisant la divagation des animaux
Sur Commune de MINIHY-TRÉGUIER

Le Maire de la Commune de MINIHY-TRÉGUIER,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 relatif à la police, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment des articles L211-19-1 et L211-20 ;
- VU** le code pénal et notamment les articles R 622-2 et R 623-3 relatifs aux contraventions contre les personnes ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celles des ovins.

ARRETE

Article 1 : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 3 : Monsieur le Maire de MINIHY-TRÉGUIER et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de TRÉGUIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Minihiy-Tréguier, le 09 août 2024

Le Maire,
M. Christian LE ROI





DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE TRÉGUIER

COMMUNE DE MINIHY-TRÉGUIER

Arrêté municipal n° **071/2024**
portant réglementation de la propreté et de l'entretien des espaces publics
sur le territoire de la commune

Le Maire de la Commune de Minihy-Tréguier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2212-28,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 116-2 et R 116-2,

VU le Code Pénal et notamment les articles 131-13 et R 610-5,

CONSIDERANT que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

CONSIDERANT que les mesures prises par les collectivités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'avec le civisme et le concours des habitants auxquels des obligations sont imposées dans l'intérêt de tous,

CONSIDERANT que la propreté de la commune est l'affaire de tous et qu'il y a lieu de solliciter la participation à l'effort collectif de propreté de chacun : propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, usagers qui y travaillent et/ou y circulent,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer tant dans un souci d'hygiène publique que de sécurité des usagers de la voie publique, la propreté urbaine sur l'ensemble du territoire communal,

ARRETE

Article 1 : Objet du règlement

Cet arrêté a pour objet de réglementer l'entretien des voies publiques dans un souci d'hygiène publique, de sécurité des usagers et de propreté urbaine, sachant que les mesures prises par les collectivités ne peuvent donner des résultats satisfaisants sans le civisme et le concours des habitants. La propreté de la commune étant l'affaire de tous, il y a lieu de solliciter la participation à l'effort collectif de propreté de chacun.

Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Minihy-Tréguier.

Article 2 : Le nettoyage des rues

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations. A défaut, le nettoyage sera réalisé d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 3 : Interdiction d'abandonner des déchets sur l'espace public : trottoirs, chaussées et caniveaux, places et espaces verts

La commune met à disposition des usagers de l'espace public de nombreuses corbeilles pour y jeter les petits déchets. De plus, la commune a une déchetterie sur son territoire.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets de toutes natures (canettes de boissons en verre, en aluminium...) sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

Il est interdit de déverser des produits dans le caniveau et au pied des arbres : laitance, rinçage de produits chimiques ou de second œuvre, liquides divers, pains de glaces, sel de déneigement.

Article 4 : Entretien des trottoirs et pieds de mur en toutes saisons

4-1 : Balayage

La commune organise le nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les professionnels nettoient à l'issue de leur activité quotidienne. Une attention particulière est demandée pour le ramassage des mégots.

4-2 : Désherbage

La commune organise le désherbage des caniveaux. En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques.

Les saletés, déchets et végétaux collectés lors des opérations de nettoyage et de désherbage doivent être ramassés et évacués selon leur nature.

Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

4-3 : Neige ou verglas

En cas de neige ou de verglas, il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété sur un large d'un mètre au moins. La neige peut être stockée en tas sur le trottoir de manière à ne pas gêner le passage et /ou mise sur les caniveaux.

Article 5 : Déjections canines

Il est interdit de laisser les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les aires de jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène. La commune met à disposition des propriétaires de chiens des distributeurs de sacs à déjections animales pour que celles-ci soient ramassées immédiatement et jetées dans une poubelle.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 6 : Taille des haies et des arbres

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, afin de permettre :

Le passage des piétons sans aucune gêne, les véhicules et les bennes d'ordures ménagères.
La cohabitation des branches avec le réseau aérien (câbles électriques, téléphoniques et fibres)
La bonne lisibilité des panneaux routiers, feux tricolores, candélabres, plaques de rue.

A défaut de l'entretien et de l'élagage nécessaire par les propriétaires ou occupants, il peut y être pourvu d'office par la collectivité après mise en demeure non suivie d'effet, aux frais des propriétaires ou occupants.

Article 7 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire, locataire ou personne travaillant ou circulant sur la commune pourra être engagée.

Article 8 : La secrétaire générale est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

A MINIHY-TRÉGUIER, le 17 octobre 2024

Le Maire,
Christian LE ROI

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Minihy-Tréguier. The stamp contains the text 'MAIRE DE MINIHY-TRÉGUIER' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and 'CÔTES-D'ARMOR' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
CANTON DE TRÉGUIER

COMMUNE DE MINIHY-TRÉGUIER

Arrêté municipal n° 047/2024
Portant réglementation des bruits de voisinage
Sur la commune de MINIHY-TRÉGUIER
A compter du 15 mai 2024

Le Maire de la Commune de MINIHY-TRÉGUIER,

VU le code de la santé publique ;
VU le code de l'environnement ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code pénal ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2024 relatif aux bruits de voisinage dans le département des Côtes-d'Armor ;

Considérant la nécessité de modifier l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024 notamment les horaires ;

ARRETE

Article 1: Les occupants et les utilisateurs des locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, et de leurs animaux domestiques, et des appareils ou machines qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent.
A cet effet, le comportement de tout un chacun doit être adapté à l'environnement et à l'état des locaux en ce qui concerne l'isolation phonique. Les occupants et utilisateurs concernés doivent notamment : ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils bruyants en dehors des horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- Le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de TRÉGUIER, Monsieur le Maire de la Commune de MINIHY-TRÉGUIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A MINIHY-TRÉGUIER, le 10 juillet 2024

Le Maire,
M. LE ROI Christian



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

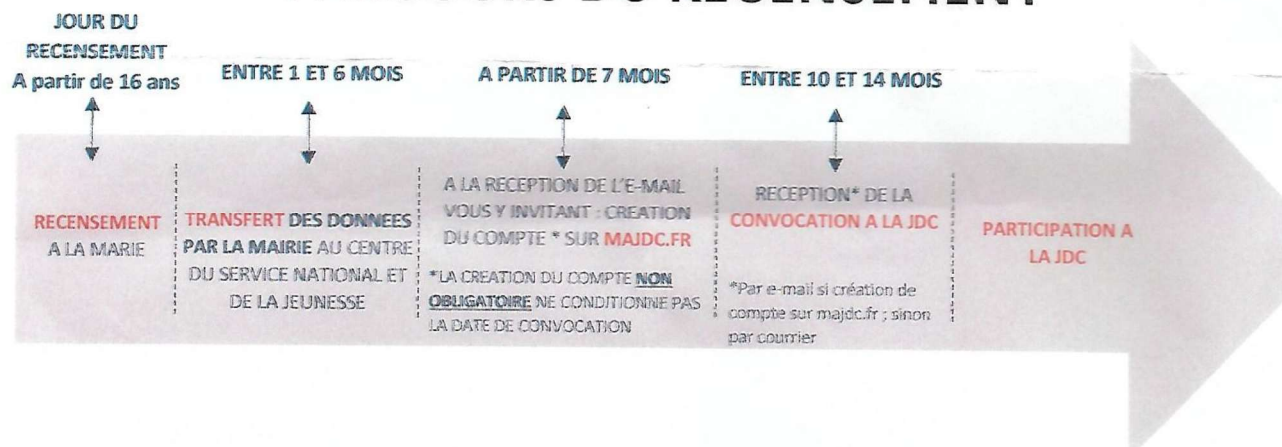
- ✓ Tous les français
- ✓ 16 à 25 ans

COMMENT ?

En Mairie :

- ✓ Présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité ou tout document justifiant de sa nationalité française et livret de famille

PARCOURS DU RECENSEMENT



Votre situation évolue ?

DEMENAGEMENT/CHANGEMENT
ETABLISSEMENT SCOLAIRE/AUTRE...

1. Assurez-vous que la réponse ne se trouve pas sur votre **espace majdc.fr**
2. Espace **FAQ** :
<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>
3. **CHATBOT** :
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
4. Contacter le Centre du service national et de la jeunesse de BREST

CONTACT

Centre du service national et de la
jeunesse (CSNJ) de BREST

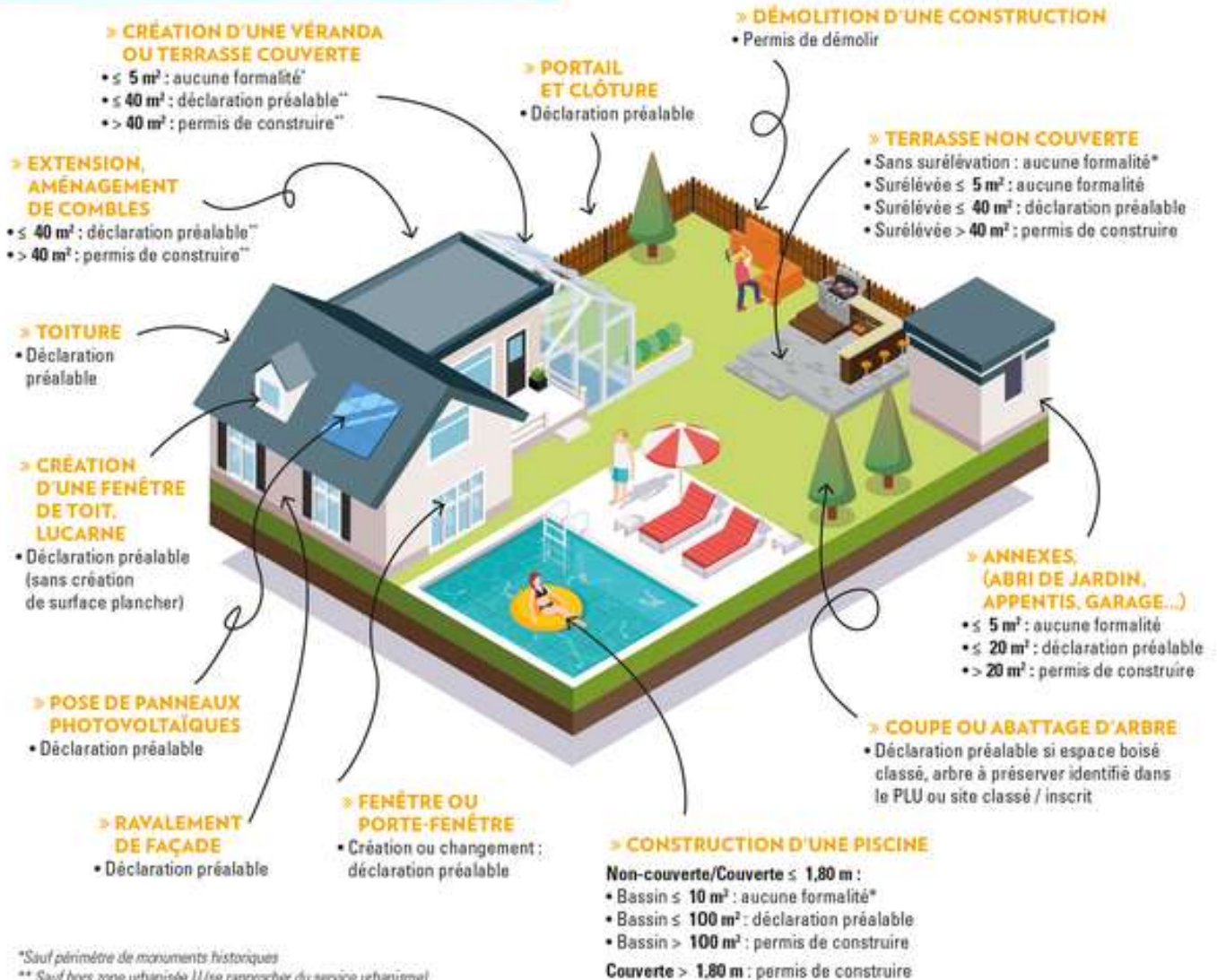
Par courrier : BCRM Centre du service national
et de la jeunesse CC 81 29240 BREST cedex 9

Par e-mail : csnj-brest.trait.fct@intra.def.gouv.fr

Par téléphone : **09 70 84 51 51** (appel non
surtaxé) Du lundi au jeudi : 09h00-12h00 ;
13h30-16h30 / Vendredi : 09h00-12h00 ;
13h30-15h30

URBANISME, RAPPELS

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER?



INSTALLATION DE PORTAIL ET CLÔTURE

- Déclaration préalable

CRÉATION DE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- $\leq 20 \text{ m}^2$: Déclaration préalable**
- $20\text{-}40 \text{ m}^2$: Déclaration préalable** (selon les situations)
- $> 40 \text{ m}^2$: Permis de construire

EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- $\leq 20 \text{ m}^2$: Déclaration préalable**
- $20\text{-}40 \text{ m}^2$: déclaration préalable** (selon les situations)
- $> 40 \text{ m}^2$: Permis de construire**

TOITURE

- Déclaration préalable

CRÉATION DUNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

RAVALEMENT DE FAÇADE

- Déclaration préalable

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement : Déclaration préalable

CONSTRUCTION DUNE PISCINE

- Non-couverte/Couverte $\leq 1,80$ m :
 - Bassin ≤ 10 m² : aucune formalité
 - Bassin ≤ 100 m² : Déclaration préalable
 - Bassin > 100 m² : Permis de construire
- Couverte $> 1,80$ m
 - Permis de construire

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

ANNEXES, ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...

- ≤ 5 m² : aucune formalité
- ≤ 20 m² : Déclaration préalable
- > 20 m² : Permis de construire

TERRASSE NON COUVERTE

1. Sans surélévation : aucune formalité
2. Surélevée ≤ 5 m² : aucune formalité
3. Surélevée ≤ 20 m² : Déclaration préalable
4. Surélevée > 20 m² : Permis de construire

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir

CONSTRUCTION D'UNE MAISON, BÂTIMENT AGRICOLE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU ARTISANAL

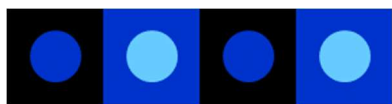
- Permis de construire

CHANGEMENT DE DESTINATION (ex. logement devenant commerce...)

- Déclaration préalable

CHANGEMENT DE DESTINATION AVEC MODIFICATION DE FAÇADES

- Permis de construire



SOLI TREGOR

Qu'est ce que Soli Trégor ?

Créée à l'initiative de **Pierre Houssais**, maire de **Kermaria-Sulard**, cette association propose de mettre en place dans chaque commune intéressée un système de déplacements destiné à pallier au manque de transports et à l'isolement rural, en permettant aux personnes en difficulté ou sans moyens de locomotion d'être véhiculées pour leurs trajets du quotidien par des chauffeurs bénévoles.

L'objet de l'association est donc de mettre en relation des bénéficiaires cherchant à se déplacer, et des accompagnateurs, qui ont du temps. Et ça marche !

Comment ça marche ?

Sur chaque commune adhérente à l'association une, ou de préférence plusieurs personnes, sont référentes pour les appels des habitants souhaitant bénéficier d'un transport.

D'autres habitants possédant un moyen de transport et ayant du temps libre se proposent en tant que chauffeur. Selon le déplacement demandé le référent mettra en relation chauffeur et personne à transporter.

Le chauffeur est indemnisé de sa course par la personne transportée par une participation de 0,35€ du KM.

L'adhésion est de 5€. La personne souhaitant être transportée se fait connaître à l'avance auprès du référent communal qui contactera les chauffeurs bénévoles disponibles.

Le service est proposé de 8h à 18h. Le chauffeur peut attendre 1H30 sur place. La distance de transport peut aller jusqu'à 200kms.

Une Réunion d'information :

Une réunion d'information est proposée le **mardi 25 novembre à 18h** à la salle l'Eventail. Pierre Houssais et ses collègues de l'association viendront nous présenter l'organisation du dispositif.

Toutes les personnes intéressées par le transport ainsi que toutes les personnes souhaitant proposer un peu de leur temps en tant que chauffeurs sont invitées à cette réunion.

Cette réunion permettra également aux élus d'évaluer les besoins en déplacement des habitants.

Réunion publique mardi 25 novembre 18H à la salle L'Eventail.



Dates à retenir

9 novembre : Repas des aînés à la salle L'Eventail à partir de 12H. Le repas est offert à tous les résidents de Minihi-Tréguier ayant 70 ans dans l'année. Inscriptions obligatoires en mairie au 02 96 92 31 49 pour le 4 novembre délai de rigueur. Les personnes souhaitant accompagner peuvent s'inscrire en réglant leur repas au prix de 42€.

Les personnes de 70 ans et plus ne pouvant se déplacer pour **raisons médicales** voudront bien se faire connaître également en mairie. Un colis de Noël leur sera offert.

11 novembre : cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Rassemblement au monument aux morts à 11H.

23 novembre : **Théâtre à L'Eventail**. La troupe de Grâces jouera : « Colocation dorée » de Pascal Guillemaud. Au profit de l'Aresymt pour la restauration de l'église **15h à L'Eventail**, entrée 8€, gratuit enfant de moins de 12 ans.

25 novembre : **réunion d'information** sur le déploiement du dispositif de transport collaboratif SOLI TREGOR 18H à L'Eventail.

30 novembre : **Marché de Noël à l'Eventail** organisé par l'ARESYM. Réservations sur le site de l'ARESYM :

7 décembre : **Noël des enfants de la commune**.

Spectacle de la compagnie : « Les plus hautes eaux connues ».

Goûter avec la venue du père Noël.

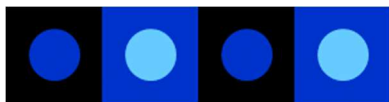
Inscriptions obligatoires en mairie avant le 2 décembre pour les petits Minihiens de 0 à 11 ans.

13 décembre : **Concert de Noël** par l'ensemble vocal **Variation XXI**. 20h église saint Yves.

21 décembre : **concert de Noël** par **l'ensemble vocal Mouezh Tossen VRE** sous la direction d'Agnès. Chants traditionnels au profit de la poursuite de la restauration de l'église saint Yves.

30 décembre : Comme chaque année, proposition de **repas de fêtes à emporter** organisé par l'ARESYM pour la restauration de l'église. Les repas confectionnés par le traiteur habituel seront à retirer à l'Eventail.

16 janvier : **Voëux du maire 18h30 à l'Eventail**.



Point sur l'avancée et l'achèvement des travaux de restauration de l'église saint Yves

Si notre patrimoine collectif qu'est l'église saint Yves a retrouvé sa beauté magnifiée par cinq ans de travaux de restauration pour la plus grande satisfaction de chacun, il reste encore quelques travaux pour achever cet énorme chantier.

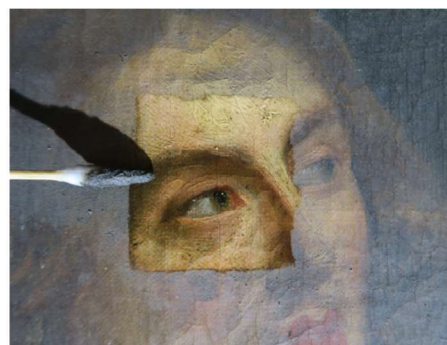
Le grand portail ouest sera refait à neuf en chêne massif. Les vantaux de l'ancien portail étaient en contre-plaqué. Le temps et les intempéries avaient fait leur oeuvre. Les cadres, montants...sont trop abîmés pour être restaurés de façon pérenne. Le portail sera remplacé dans les mois à venir par un portail en chêne massif à deux grands battants facilitant le passage des bannières lors du pardon. Les esquisses du portail sont actuellement à l'étude par la DRAC. Ci-dessous portail décapé à l'atelier de restauration.



Le tableau de la Cène, précédemment « posé » sur le tableau du Testament dans l'église, est en cours de restauration depuis plusieurs mois. Les couches de peinture, de vernis, de colle qui se sont accumulées sur la toile au fil des années ne facilitent pas le travail de la restauratrice d'art. Mais nous lui faisons confiance. De l'avis général, elle nous a livré une superbe restauration du tableau du Testament. Nous ne doutons donc pas de l'éclat que retrouvera le tableau de la Cène (copie de la Cène de Philippe de Champaigne).



La Cène



Test de décrassage montrant la qualité originelle de la peinture

La statue de Saint Michel : Pendant de longues années la statue de saint Michel trônait dans le chœur de l'église. En témoigne les rares cartes postales le représentant ainsi que la mémoire de nos aînés. Puis cette statue sans doute trop abîmée pour pouvoir rester sur son support a été retirée de l'église.

Cette très belle statue en bois polychrome a selon les souvenirs de nombreux Minihyens et Minihyennes fait trembler de nombreux enfants. En effet saint Michel terrasse avec sa lance un diable aux yeux de feu terrifiants qui de la hauteur du socle sur lequel il était installé devait en impressionner plus d'un.

Voilà donc de très nombreuses raisons, à commencer bien entendu par la qualité patrimoniale de la statue, pour que saint Michel et son diable ait également les honneurs d'une belle restauration.

La statue est actuellement en attente de traitement à l'Atelier Régional de Restauration. Les conservatrices du patrimoine finalisent les détails de la restauration avec l'atelier et nous devrions retrouver cette statue repositionnée dans l'église au printemps prochain lorsque le financement en aura été assuré.



Carte postale représentant l'intérieur de l'église à la fin du XX^e s. St Michel se trouve à gauche dans le chœur. Question qui n'a pas trouvé de réponse à ce jour : st Michel avait-il des ailes ? Si vous avez une réponse formelle n'hésitez pas à nous en apporter la preuve.



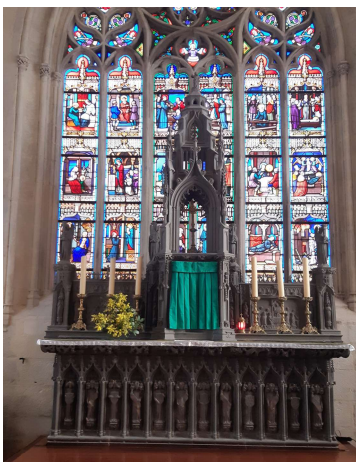
Fragments



Vue générale du Saint et du démon – Pendant étude dans les locaux de l'ARR en 2024

Restera alors à lancer les études pour la restauration du maître autel en pierre de kersanton. Ainsi que du Cénotaphe de saint Yves également en kersanton.

Le maître autel : cette pièce architecturale unique a également subi les conséquences de l'humidité qui gangrénait l'église. Les différentes parties du maître autel sont assemblées par des pièces métalliques totalement rongées par la rouille. Leur stabilité est donc menacée et une chute leur serait fatale. Il est donc urgent d'intervenir pour préserver cette œuvre d'art unique datant de 1876.



Le Cénotaphe de saint Yves : souvent appelé abusivement « autel de saint Yves » ou « tombeau de saint Yves », ce cénotaphe datant du 14^{ème} siècle, supportait vraisemblablement une statue du Saint Patron des bretons.

Placée sur la sépulture des membres de la famille de Kermartin, elle symbolisait l'attachement d'Yves Hélory à sa famille et à sa terre natale. Selon l'un des témoins lors du procès de canonisation, Yves Hélory avait émis verbalement le souhait d'être inhumé près des siens lorsque sa dernière heure serait venue.

Mais, toujours selon les témoins du procès en canonisation, la dépouille de notre grand homme fut transportée de Kermartin où il rendit son dernier souffle le 19 mai 1303, à la cathédrale le matin même de sa mort.

Alors ériger ce Cénotaphe sur la sépulture familiale n'était-il pas une façon de lui rendre hommage et de respecter sa volonté en plaçant sa représentation près de la chapelle qu'il venait de faire construire en 1293 sur ses terres ?



Les outrages du temps, le passage des armées révolutionnaires en 1793, ont-ils eu raison de la statue ? Finement sculpté sur toutes ses faces il garde encore l'emplacement de différentes statuette dont nous n'avons que très peu de trace à ce jour. Très attaqué par les intempéries, l'usure du temps...une restauration d'ampleur est nécessaire pour assurer sa pérennité.

Aujourd'hui encore de très nombreuses personnes s'agenouillent pour passer sous le support de la statue disparue, et pas uniquement le jour du pardon. Folklore ou rite ancien, chacun y trouvera ce qu'il est venu chercher en visitant ce lieu chargé d'histoire et de dévotion.

Au centre du plateau supportant la statue se trouve une percée rectangulaire. Durant de longues années, après la disparition de la statue, le Reliquaire de saint Yves fut posé sur cette excavation le jour du Pardon. En passant sous le Cénotaphe les pèlerins posaient leur main sur le Reliquaire en demandant l'intercession de saint Yves pour leur cause.



*Rédaction et impression par la Commission Animation et Communication de Minihy Tréguier
IPNS*